

LES POINTS CLÉS

Private Vie 2 et Private Capi 2 sont des contrats d'assurance-vie et de capitalisation qui offrent :

- Une large gamme immobilière : 16 SCPI, 11 SC, SCI ou SCP et 9 OPCI
- 100 % OPCI ou SCI pour les PP ou PM
- Une gamme de FCPR accessible à 100 % des versements
- 1 profil innovant et exclusif : Fleximmo
- 1 profil thématique : Investisseur Responsable
- Versements libres programmés en gestion pilotée possibles
- 3 profils gérés par Tailor AM du Groupe DLPK et 1 profil géré par La Financière de l'Échiquier
- Souscription, arbitrages, campagnes d'arbitrage, mise à jour FRC, rachats partiels et versement complémentaire via les parcours avec la signature électronique
- Option "investissement progressif" gratuite pour les arbitrages programmés

CADRE PROPOSÉ

Assurance vie : - contrat individuel
- durée viagère par défaut (possibilité d'opter pour une durée déterminée)

Capitalisation : - contrat individuel
- durée déterminée (8 ans min. à 40 ans max.)
- versements libres

POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Fonds Euro Nouvelle Génération : 2 M€ max par souscripteur

Personne Physique :

- jusqu'à 1 M € : 25 % en UC min
- de 1 à 1,5 M € : 35 % en UC min
- de 1,5 à 2 M € : 50 % en UC min

Uniquement pour le contrat de capitalisation

Personne Morale à l'IR ou à l'IS patrimoniale :

50 % UC min (50 000 € min)

Personne Morale à l'IS non patrimoniale :

100 % UC (50 000 € min)

MODALITÉS

Versements (conditions spécifiques pour les PM à l'IS)

Versement initial

Prélèvement bancaire possible

Gestion libre 7 500 €

Gestion pilotée 5 000 €

Versements complémentaires

Gestion libre 7 500 €, 150 € min par support

Gestion pilotée

- profil nouvellement investi 5 000 €

- profil déjà investi 1 000 €

Versements libres programmés

Gestion libre :

Minimum mensuel 150 €

Minimum trimestriel 150 €

Minimum par support 150 €

Gestion pilotée :

Minimum mensuel 200 €

Minimum trimestriel 200 €

Solde par profil 1 500 € min

Arbitrages

En gestion libre 500 € min

par support en désinvestissement ou réinvestissement

Solde par support 500 € min

Entre profils 1 000 € min

ou totalité du support par profil sélectionné

Solde par profil 1 500 € min

Frais*

Frais sur versements

Gestion libre, profilée et personnalisée 4,50 % max

Frais de gestion annuels

UC 1,80 % max

Fonds Euro Nouvelle Génération** 2,30 % max

Support Croissance ALT 1,00 % max et 10 %

de la performance si celle-ci est positive dans le cadre des frais de performance financière

Frais annuels par profil de gestion (hors frais de gestion UC) :

- Investisseur Responsable 0,70 % max

- Fleximmo 0,20 % max

- Portfolio Flexi 3 0,50 % max

- Portfolio Flexi 4 0,90 % max

- Portfolio Flexi 6 0,90 % max

Frais d'arbitrage

En gestion libre et gestion pilotée 1,00 % max, 45 € min

En gestion pilotée, nouvelle allocation dans un profil gratuite

Arbitrages programmés :

- option « investissement progressif » gratuite

- options « sécurisation des plus-values », « stop loss relatif »,

« réallocation automatique » 0,50 % max du montant

transféré, 45 € min

VALORISATIONS ET DATES D'EFFET

Le contrat est valorisé quotidiennement (jours ouvrés).

Versement

J+3 après délai d'encaissement à réception du dossier complet chez l'assureur.

Rachat

J+3 après réception d'une demande de règlement.

Le règlement du rachat est effectué dans un délai maximal de 1 mois suivant la réception de la totalité des pièces nécessaires.

Arbitrage

J+1 après réception avant 11h00 d'une demande d'arbitrage.

SUPPORTS D'INVESTISSEMENT

- 1 fonds euro : Fonds Euro Nouvelle Génération

- Support Croissance Allocation Long Terme

- OPC (plus de 800)

- SCPI, SCI, OPCI, EMTN, CLN, FIA

- ETF

- FCPR

RENDEMENTS NETS

Fonds euros	2020	2021	2022
Fonds Euro Nouvelle Génération	1,35 %	1,35 %	2,00 %

Taux nets annuels de frais de gestion du contrat, bruts de fiscalité et de prélèvements sociaux.

Les performances/rendements passés ne préjugent pas des rendements futurs.

* Cf. conditions générales

** Les frais de gestion du Fonds Euro Nouvelle Génération sont de 2,30 %, ce qui correspond à une garantie annuelle du capital minorée des frais de gestion de 97,7 %.

A noter : Ces frais de gestion de 2,30 % se décomposent en 2 parties :

- 1 % au titre de la gestion administrative et commerciale du fonds et 1,30 % au titre de frais de garanties permettant à Spirica d'augmenter sa part de diversification jusqu'à 30 % sur des classes d'actifs plus porteuses que les obligations (Immobilier, Private Equity, Actions) et de viser ainsi une espérance de rendement plus élevée que sur les fonds euros traditionnels.

MODALITÉS D'INVESTISSEMENT DANS LES SCPI

50 % max du montant total de l'opération.

1 M€ max sur l'ensemble des SCPI par contrat (sauf pour Efimmo et Immorente : 50 000 € max)

2 M€ max par contrat sur tout support confondus.

Délai de jouissance : 1^{er} jour du mois qui suit le mois d'investissement.

Prix d'achat réduit à 99 %.

Rachat possible avec pénalité de 3 % durant les 3 premières années.

100 % des loyers versés, intégralement réinvestis sur le Fonds Euro Nouvelle Génération (Efimmo et Immorente réinvestis sur le support).

RÈGLES D'ÉLIGIBILITÉ DES SOUSCRIPTEURS

Acceptation des résidents français uniquement (hors US; hors nationaux UE et UK : nous consulter)

DISPONIBILITÉ DE L'ÉPARGNE**Avances**

Possibles selon les conditions définies au Règlement Général des Avances en vigueur au jour de la demande.

Demande possible 6 mois à compter de la date d'effet du contrat.

Durée de 3 ans renouvelable deux fois par tacite reconduction.

Montant minimum 2 000 €

Cumul des avances 60 % max de la valeur de rachat du contrat

Pour les années civiles précédant l'année du remboursement définitif de l'avance : taux mensuel :

Taux le plus élevé entre : TME + 1 % et taux de PB du Fonds Euro Nouvelle Génération + 1 %

Pour l'année de remboursement définitif de l'avance :

taux mensuels : TME + 1 %

Rachats partiels

Montant minimum 1 000 €

Solde minimum du contrat après rachat 1 500 €

Montant minimum du rachat par support :

- En gestion libre 150 €

- En gestion pilotée 500 €

Solde minimum par support après rachat :

- En gestion libre 150 €

- En gestion pilotée 1 500 €

Rachats partiels programmés

Possibles si pas de versements libres programmés

Pas d'avance en cours

Minimum sur contrat 10 000 €

Montant minimum 150 €

ARBITRAGES PROGRAMMES

Les arbitrages programmés sont accessibles uniquement en gestion libre.

Dans le cas où une autre opération serait en cours sur le contrat, l'arbitrage programmé pourrait ne pas être réalisé.

Investissement progressif

Minimum du contrat 10 000 €

Arbitrages automatiques mensuels du Fonds Euro Nouvelle Génération vers des UC éligibles, sans frais.

Choix de la durée possible.

Montant minimum de l'arbitrage 150 €

Montant minimum de réinvestissement sur chaque support 150 €

ASSURÉ PAR

16-18 boulevard Vaugirard
75015 Paris
www.spirica.fr

SA au capital social de 231 044 641,08 €, Entreprise régie par le code des assurances, n° 487 739 963 RCS Paris 16-18 boulevard Vaugirard - 75015 Paris
Private Vie/Private Capi est un contrat d'assurance-vie/capitalisation groupe ou individuel souscrit par l'intermédiaire de Nortia auprès de Spirica, entreprise régie par le Code des assurances. Les garanties de ce contrat peuvent être exprimées en unités de compte ou en euros. Pour la part des garanties exprimées en unités de compte, les montants investis ne sont pas garantis mais sont sujets à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

Ce document ne présente aucune valeur contractuelle. La responsabilité de Nortia ne saurait être engagée à quelque titre que ce soit en raison des informations contenues dans le document. Ce document constitue une présentation à caractère purement informatif réservée aux Conseillers de gestion de patrimoine, professionnels, partenaires de NORTIA. Ce document ne peut être reproduit, publié et diffusé partiellement ou intégralement à destination de tout tiers, y compris aux clients, sans l'accord écrit préalable de Nortia. Du fait de leur simplification, les informations contenues dans ce document sont partielles. Elles sont susceptibles d'être modifiées à tout moment et sans préavis. Elles ont été élaborées en fonction de la réglementation notamment fiscale en vigueur laquelle est susceptible d'évoluer. Préalablement à tout investissement ou souscription, il appartient au Conseiller de s'assurer que le produit souscrit est conforme aux besoins de son client, au regard notamment de sa situation juridique et financière, ses objectifs et son expérience en matière d'investissements financiers. Les performances passées ne préjugent pas des performances à venir et ne sont pas constantes dans le temps. Afin d'obtenir l'ensemble des informations essentielles de ces contrats et de respecter vos obligations légales vis-à-vis de vos clients, vous trouverez les documents d'informations clés des contrats aux adresses suivantes : www.spirica.fr/et/ou/www.nortia.fr

Arbitrage réalisé sur la base de la valeur des UC constatée le 1^{er} vendredi de chaque mois.**Sécurisation des plus-values**

Minimum du contrat 10 000 €

Arbitrage des plus-values constatées sur les UC éligibles vers un fonds de sécurisation.

Constatation quotidienne des plus-values

Taux de plus-value 5 % min

Montant de l'arbitrage de sécurisation 500 € min

Montant réinvesti sur chaque support 150 € min

Stop-loss relatif

Minimum du contrat 10 000 €

Transfert d'un support de départ vers un ou plusieurs supports d'arrivée, selon un seuil de déclenchement 5 % min

Constatation quotidienne des moins-values.

Date de valeur : 1^{er} jour ouvré après constatation de la moins-value.

Montant de l'arbitrage de sécurisation 500 € min

Montant réinvesti sur chaque support 150 € min

Solde par support désinvesti 150 € min

Réallocation automatique

Arbitrage annuel à la date anniversaire du contrat selon la répartition définie lors de la mise en place de l'option.

Montant minimum de réinvestissement par support 150 €

A tout moment, possibilité de modifier la répartition cible et de suspendre l'option.

LA GESTION PILOTÉE

Profil La Française de l'Échiquier

Investisseur Responsable : part actions 0 % à 50 %

Profils Tailor AM

Fleximmo : part actions 0 % à 100 %

Profils Tailor AM : le souscripteur choisit un profil de gestion en adéquation avec son appétence aux risques, parmi les 3 profils gérés par Tailor AM :

Portfolio Flexi 3 : part actions 0 % à 40 %

Portfolio Flexi 4 : part actions 20 % à 70 %

Portfolio Flexi 6 : part actions 30 % à 100 %

GARANTIES DÉCÈS

Les garanties décès plancher et décès plancher indexée sont des options de garantie de prévoyance, exclusives l'une de l'autre. Elles prennent effet dès la souscription.

Elles sont accessibles uniquement à la souscription, pour tout souscripteur âgé de plus de 12 ans et de moins de 75 ans.

Garantie plancher simple (uniquement valable en version Vie)

En cas de décès avant 75 ans, le capital garanti est égal à la somme des versements nets réalisés sur les différents supports diminuée des éventuels rachats, avances et intérêts non remboursés.

Capital sous risque 300 000 € max

Garantie plancher indexée

En cas de décès avant 75 ans, le capital versé est égal à la somme des versements nets réalisés sur les différents supports indexés au taux de 3 % prorata temporis diminuée des éventuels rachats indexés de la même manière que les versements, ainsi que des avances et intérêts non remboursés.

DISTRIBUÉ PAR

215, avenue Le Nôtre
BP 90335 | 59056 Roubaix Cedex 01
Tél. : 09 73 77 78 79 | contact@nortia.fr
www.nortia.fr

Société par Actions Simplifiée au capital social de 3 314 408,62 €, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lille Métropole sous le numéro 398 621 102 et ayant son siège social au 215, Avenue Le Nôtre, BP 90335, 59056 ROUBAIX Cedex 1. Société de Courtage d'Assurance et Courtier en Opérations de Banque et en Services de Paiement, immatriculée sous le n° ORIAS 07 001 890 (www.orias.fr). Les informations relatives au traitement des réclamations sont disponibles sur simple demande ou à cette adresse : <http://www.nortia.fr/legales.html>